

SERVICE: Intercommunales*

Visa du Service:

Visa de M. la Directrice générale f.f.:

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 24 JUIN 2019

SEANCE PUBLIQUE

N° ***.- INTERCOMMUNALES – NEOMANSIO, S.C.R.L. Assemblée générale du 27 juin 2019 -
Ordre du jour – Nomination d'un administrateur – Rapport d'activité – Rapport du collège des
contrôleurs aux comptes – Bilan – Compte de résultats – Rapport de rémunération – Décharge aux
administrateurs et aux membres du collège des contrôleurs aux comptes – Elections statutaires :
renouvellement du Conseil d'administration – Approbation

LE CONSEIL,

Vu le courrier daté du 13 mai 2019, transmis par Neomansio, S.C.R.L informant la Ville
de la tenue d'un Assemblée générale ordinaire le 27 juin 2019 ;

Vu les statuts de Neomansio, S.C.R.L.;

Vu le Code de la démocratie locale et de la Décentralisation et notamment les article L1122-
27, L1122-30 ainsi que les articles L1523-1 à L1523-18 ;

Attendu que le Conseil communal en sa séance du 28 janvier 2019, a désigné Madame
Sylvia BELLY, Echevine, Messieurs Didier NYSSSEN, Jean-François ISTASSE, Bertrand THOMAS
et Jean-François DENIS, Conseillers communaux ;

Vu l'avis émis par la Section « Administration générale – Police – Sécurité – Aménagement
du Territoire » en sa séance du 20 juin 2019 ;

Par * voix contre * et * abstentions,

DECIDE

- Art. 1.- de prendre acte de la convocation de la S.C.R.L. Neomansio pour
l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2019;
- d'approuver l'ordre du jour de cette séance ordinaire de l'assemblée
générale;
 - d'approuver la nomination de Monsieur Léon MARTIN;
 - d'approuver le rapport d'activité 2018 du Conseil d'administration;
 - d'approuver le rapport du collège des contrôleurs aux comptes;
 - d'approuver le bilan;
 - d'approuver le compte de résultats et des annexes au 31 décembre 2018;
 - d'approuver le rapport de rémunération 2018;
 - de donner décharge aux administrateurs;
 - de donner décharge aux membres du Collège des contrôleurs aux comptes
 - de prendre acte qu'il sera procédé aux élections statutaires et
renouvellement du conseil d'administration;

- de prendre acte qu'il y aura lecture et approbation du procès-verbal en séance;
- de mandater les délégués de la Ville à l'assemblée générale de la S.C.R.L. Neomansio en vue de rapporter la décision prise par le Conseil communal.

Art. 2.- de transmettre la présente délibération à Neomansio, S.C.R.L.

Projet soumis au Conseil communal